



L'ÉDITO DU MAIRE



Bonjour,

L'été arrive... La première année de l'exercice de notre mandat vient de s'achever : qu'avons-nous fait, nous, élus ? Rien diront certains, ou presque rien... A voir.

Comme vous le lirez plus loin dans ce bulletin, le temps administratif entre un projet et la réalisation concrète de celui-ci peut être long.

A ce jour nous pouvons vous faire part des projets en phase de réalisation ou de réflexion :

- L'effacement des réseaux Rue du Maréchal Leclerc a débuté le 15 juin avec trois mois de retard (l'été sera chaud dans cette rue !). Ces travaux finiront en janvier ou février 2016. Nous pouvons donc espérer que la voirie sera rénovée pour l'été 2016... enfin !

D'autres rues sont à l'étude et un plan de rénovation voirie va voir le jour.

En attendant, certaines rues feront l'objet de travaux de réfection, notamment les rues de La Ville Rochelle et de la Croix Rouge.

- Le bâtiment multifonctions en face de l'école va sortir de terre au dernier trimestre 2015.

- L'extension des services techniques est relancée et l'étude se fera dès septembre 2015 pour une programmation en 2016-2017.

- Une petite extension de la salle Dieuleveult est prévue pour se mettre en conformité avec les normes de sécurité de la salle.

- Le P.L.U. est démarré; la première réunion publique aura lieu le 2 juillet.

- Le projet d'aménagement du parc de la mairie a vu le jour avec le Conseil des Aînés.

- La mise en place du temps périscolaire a été réalisée, lourde tâche pour notre commune.

- La rénovation de notre camping est en cours.

Plus généralement, l'amélioration de notre cadre de vie est une des préoccupations majeures de notre équipe.

Je pourrais vous en parler pendant des heures (on dit souvent que je suis bavard), et pourtant j'ai parfois l'impression que rien n'avance... ou presque rien... à voir !!!!!

Claude RUAUD





INFOS MUNICIPALES

Merci Colette

Après 33 années passées à l'accueil de la mairie, un pilier de la vie municipale est parti en retraite en avril dernier : Madame Colette Barbu, que tout le monde appelle Colette.

Embauchée le 1^{er} juillet 1982, Colette a connu six maires durant sa carrière, depuis André Deslandes jusqu'à Claude Ruaud.

A travers la cérémonie de remerciements organisée le 2 avril dernier, où étaient présents les anciens maires Armel Thoreux et Christian Vieau, les élus, ses collègues, des présidents et membres d'association, c'est tout le Minihic sur Rance qui la remercie et salue sa grande disponibilité, ses qualités humaines et son professionnalisme.

Son projet ? Se rendre à Nouméa, après 5 années d'attente, pour rejoindre son fils et ses deux petites filles, qu'elle ne connaît que par internet.



Nous lui souhaitons toutes et tous une belle retraite bien méritée et lui adressons, de nouveau, nos chaleureux remerciements pour ses 33 années de service.

Bienvenue Marie

Madame Marie Anneix a pris ses fonctions en mai dernier et succède donc à Colette Barbu.

Nous remercions chaleureusement Madame Alexandra Fontaine qui a pris le relais pendant la procédure de recrutement et lui souhaitons une bonne continuation dans sa carrière professionnelle.

Originaire de Rennes, Marie Anneix, 33 ans, arrive de Sougéal (35) où elle occupait des fonctions similaires au sein de la mairie. Titulaire d'une licence AES (action économique et sociale), option administration générale et territoriale et après une formation PREMICOL (préparation aux missions des collectivités), elle a en charge l'accueil de la mairie ainsi que des missions administratives et comptables.



Nous lui souhaitons la bienvenue et sommes heureux de l'accueillir au sein de notre commune.

Interdictions des feux en plein air

Arrêté préfectoral datant du 20 Avril 2015 relatif à l'usage du feu en Ile-et-Vilaine :

Dans le cadre de la protection de la qualité de l'air et la protection des forêts et landes contre l'incendie.

Considérant que la limitation du brûlage à l'air libre des déchets végétaux constitue une priorité en termes de santé publique et de lutte contre les incendies, et que les alternatives à ce mode d'élimination doivent être favorisées :

- **Dispositions applicables aux déchets verts ménagers et des professionnels : (extrait de l'article 2)**

Déchets verts ménagers : éléments végétaux issus de la tonte de pelouse, de la taille des haies et d'arbustes, d'élagages et de débroussaillage issus de particuliers, entreprises et collectivités territoriales pour l'entretien des jardins et parcs.

Déchets verts des professionnels : ceux issus de l'activité des entreprises, notamment en charge de la gestion des espaces verts.

Le brûlage à l'air libre des déchets verts ménagers et des professionnels est interdit toute l'année et dans tout le département.

Nota bene : Cette disposition ne s'applique pas pour l'emploi du feu dans les foyers spécialement aménagés à l'intérieur ou attenants à une habitation pour l'usage du chauffage (cheminée, chaudière) ou culinaire (barbecue) et visant des produits secs.

L'arrêté préfectoral complet est consultable en Mairie ou en accès site internet : <http://www.le-minihic-sur-rance.fr/>

La montée en débit du Minihic-sur-Rance: 1^{er} déploiement du projet BTHD (Bretagne Très Haut Débit) sur le territoire

Le haut débit est arrivé au Minihic-sur-Rance fin avril !

Les opérations de montée en débit lancées à partir de 2014 par les collectivités bretonnes, sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat mixte Mégalis Bretagne, permettent d'améliorer les débits de l'accès à Internet dans des zones aujourd'hui mal desservies. Elles constituent l'une des premières étapes du projet Bretagne Très Haut Débit (BTHD), dont l'objectif est d'amener le très haut débit à travers la fibre optique à 100 % des foyers bretons.

Dans le cadre de sa compétence sur l'aménagement numérique, la communauté de communes Côte d'Emeraude a décidé de réaliser 4 montées en débit sur le territoire, en lien avec le projet BTHD de Mégalis (Bretagne Très Haut Débit). La première zone de déploiement, située au Minihic-sur-Rance sur le secteur de la rue du Général De Gaulle, est effective depuis début mai 2015. Une seconde zone connaîtra un déploiement ultérieur sur le secteur de La Landriais.

Réalisation de la montée en débit

Les travaux menés sur la commune du Minihic-sur-Rance et confiés à la société Orange ont ainsi permis de remplacer sur plusieurs kilomètres le câble de cuivre par la fibre optique.

La technique consiste à amener une fibre optique depuis le central téléphonique (bien desservi en Internet) jusqu'à une nouvelle armoire NRA (Nœud de Raccordement Abonnés), celle-ci se transformant alors en sous-répartiteur, sorte de mini central téléphonique.

La performance attendue de la montée en débit sur cuivre correspond à un niveau de service d'au minimum 10 Méga bits par seconde en réception pour tous via la technologie ADSL, voire plus dans certains cas, en lieu et place des 0,5 à 2 Méga bits par seconde constatés jusqu'à présent. Par la suite, cette montée en débit pourra être améliorée avec la technologie VDSL (Very high bit-rate DSL), selon l'offre de services des opérateurs, afin d'avoir des débits proches de 20 à 40 Mbit/s.

La mise en service

A compter du 27 avril 2015, environ 476 foyers du Minihic-sur-Rance, rattachés au sous-répartiteur situé au croisement de la rue du Général de Gaulle et de la rue du Maréchal Leclerc, ainsi que les entreprises installées

sur cette zone, ont vu leur débit Internet augmenter considérablement sans changer leur installation, le réseau cuivre du téléphone étant conservé entre la nouvelle armoire de montée en débit et le domicile ou les bureaux.

Quelles démarches pour les usagers ? :

Depuis le 10 avril 2015, l'ouverture commerciale est effective chez les différents FAI (Fournisseurs d'Accès Internet).

- Les personnes ayant déjà l'ADSL à bas débit et une box doivent contacter leur Fournisseur d'Accès Internet afin, le cas échéant, de disposer de nouveaux services (télévision haute définition sur ADSL, vidéo à la demande, bouquet de chaînes de TV, téléphonie, etc.).
- Ceux qui ne disposaient pas, jusqu'à ce jour, de l'ADSL peuvent désormais souscrire un abonnement ADSL chez l'opérateur de leur choix en fonction des services souhaités.

A NOTER :

Cette opération de montée en débit, réalisée dans le cadre du projet Bretagne Très Haut Débit, en conformité avec le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique d'Ille-et-Vilaine, est co-financée par l'Union Européenne (FEDER), l'Etat (Fonds national pour la société numérique), la Région Bretagne, le Département d'Ille-et-Vilaine et la communauté de communes Côte d'Emeraude.

Le coût de la 1^{ère} montée en débit est évalué à 178 331€ dont 62 41€ payés par la communauté de communes Côte d'Emeraude.





URBANISME ET TRAVAUX

BATIMENT MULTIFONCTIONS

Le futur bâtiment se situera en face de l'école, rue du sous-lieutenant Artur, à la place de l'ancienne épicerie. Les travaux démarreront à l'automne 2015 pour une livraison mi-2016.

Il est conçu pour permettre une plus grande flexibilité.

Deux salles de 140 m², dont l'une est divisible à la demande, seront dédiées aux activités périscolaires et aux associations.

Le cabinet d'architectes rennais ATELIER 56S et le bureau d'études techniques ECB ont utilisé la pierre naturelle en façade et le verre en pignons. La toiture est en ardoise ; l'ensemble est conforme aux exigences de l'architecte des Bâtiments de France. Cette architecture cherche à fondre le bâtiment dans le contexte bâti existant.



TRAVAUX RUE MARECHAL LECLERC

Des travaux importants ont commencé le 15 juin rue du Maréchal Leclerc. Ces travaux concernent la partie de voirie située entre la rue du Haut Bignon et le bas de la rue des Marins.

Dans un premier temps, il sera procédé à l'effacement des réseaux (électriques et téléphoniques). Le temps estimé de ces travaux est de cinq à six mois, y compris la coupure de trois semaines en août, traditionnelle période de fermeture des entreprises de BTP ; puis la voirie sera réhabilitée.

Ces travaux ne seront pas sans engendrer quelques difficultés de circulation dans le Minihic, notamment pendant la période estivale où la fréquentation de la grève de Garel est à son maximum. Malheureusement, cette contrainte temporaire est incontournable. Nous avons demandé aux entreprises de prendre les mesures nécessaires pour atténuer autant que possible les nuisances de ce chantier.

PLAN LOCAL D'URBANISME

Des enjeux du diagnostic à la préparation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Urbanisme : un contexte législatif en constante évolution

Le contexte législatif qui régit l'élaboration des documents d'urbanisme et de planification est en évolution constante et rapide : des lois importantes, relatives à l'aménagement et au développement durable du territoire, sont entrées en vigueur ces dernières années comme par exemple La loi Grenelle II (Loi d'Engagement National pour l'Environnement) ou la Loi ALUR (Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Renoué).

Ces évolutions entraînent une nouvelle approche des politiques d'aménagement, elles rendent plus que jamais indispensable une démarche intégrée et cohérente de l'urbanisme et de l'aménagement.

La commission d'élus en charge du PLU, accompagnée de bureaux d'études spécialisés (PAYSAGES DE L'OUEST et THEMA ENVIRONNEMENT), a lancé cette réflexion afin d'offrir à la commune un cadre de développement précis et visionnaire pour les 15 prochaines années.

Méthode

Le Plan Local d'urbanisme est bien plus qu'un document de gestion du droit des sols. Il est un outil de gestion du développement territorial et urbain. Le PLU met en place une véritable démarche de projet articulée en plusieurs phases dont :

Le Diagnostic

Conçu comme une photographie dynamique du territoire, le diagnostic dresse un état des lieux de la commune sur les thématiques de l'habitat, du développement économique, des déplacements, de l'environnement, etc.

Le PADD

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) - pièce maîtresse du PLU - expose les objectifs de développement fixés par la municipalité pour les années à venir.

Le Zonage et le règlement

Ce n'est qu'après avoir défini et retenu un projet d'aménagement que la traduction réglementaire est engagée. Celle-ci permet alors de définir, pour chaque secteur de la commune, une vocation et un règlement adapté.

Le PLU : Imaginer un projet d'aménagement et de développement durables pour la commune du Minihic

L'élaboration de ce document d'urbanisme s'inscrit dans des objectifs de développement durable en prenant en compte, non seulement les questions d'urbanisme, mais aussi celles relatives à l'habitat, au développement économique, aux équipements, aux déplacements, à l'environnement.

La révision du Plan Local d'Urbanisme du Minihic devra permettre de réaliser un réel projet de territoire :

- En assurant la compatibilité avec le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Saint-Malo,
- En assurant la conformité avec la loi « littoral », la loi Engagement National pour l'Environnement et la loi pour l'Amélioration du Logement et un Urbanisme Rénové,
- En redéfinissant la stratégie de développement urbain afin d'assurer un développement harmonieux de la commune, en particulier en termes d'habitat, en prenant en compte des objectifs du Programme Local de l'Habitat communautaire,
- En prenant en compte les sensibilités environnementales et paysagères,
- En confortant les zones d'activités existantes,
- En dessinant des perspectives de renforcement des équipements publics,
- En améliorant la circulation et en développant les déplacements doux.

Où en est la démarche ?

À l'heure actuelle, le diagnostic et l'Etat Initial de l'Environnement ont été établis. Une synthèse de ces documents sera d'ailleurs présentée à la population lors d'une prochaine réunion publique.

La municipalité a travaillé sur le projet d'aménagement et de développement durables qui exprime les ambitions politiques du PLU.



L'heure des premières réflexions sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Pour répondre aux enjeux issus du diagnostic, les élus se sont positionnés sur un projet de territoire afin de répondre à de nombreuses questions :

- En 2025 quel sera le visage du Minihic ? Au regard du développement de ces dernières années, il apparaît nécessaire de maîtriser le développement et l'évolution des formes urbaines.
- Que faire pour bien maîtriser les évolutions prévisibles de sa population? Le PLU devra permettre la diversification du parc de logements pour créer une offre adaptée à la demande. Le PLU permettra également de faciliter la programmation des investissements des collectivités : réseaux, équipements, etc.
- Quel avenir pour les activités économiques du territoire ? Les activités existantes doivent être confortées : artisanat, services, commerces, tourisme...
- Comment conserver la qualité de vie que chacun peut y apprécier? La collectivité souhaite préserver le cadre de vie rural et littoral, facteur d'attractivité de la commune et souhaite également que la nature soit « accessible » à tous.

Les réponses à ces questions dessinent les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui guideront le développement du territoire pour les 10 à 15 prochaines années.

Depuis la mise en application des lois Grenelle II et ALUR, les PLU doivent également intégrer de nouveaux axes d'investigation, comme la préservation ou la remise en bon état des continuités écologiques et le développement des communications numériques. Le PADD doit aussi fixer des objectifs en matière de modération de consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Le PADD du PLU de la commune explore toutes ces thématiques et entre dans une démarche prospective. Le PLU permettra à la commune de prendre son destin en main.

Une réunion publique aura lieu
le jeudi 02 juillet 2015 à 20H30
à la Salle Polyvalente
Philippe de Dieuleveult
pour présenter le diagnostic du PLU
et les orientations du PADD

Pourquoi les projets municipaux mettent-ils autant de temps à se concrétiser ?

Cette question est tout à fait légitime.

Il n'est certes pas facile de comprendre pourquoi des mois et parfois des années s'écoulent, entre la délibération du Conseil Municipal qui approuve un projet et l'inauguration de cette réalisation.

Nous avons choisi d'explicitier ce cheminement **par une estimation** concernant notre projet de construction du bâtiment multifonctions.

1) DÉFINITION DES BESOINS



6 MOIS

Une commission composée d'élus, parfois de membres extérieurs, échange sur un projet et détermine le besoin à satisfaire, en concertation avec les partenaires concernés.

2) DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

1 MOIS

Le projet est présenté en séance de conseil municipal et est voté par les élus. La délibération est transmise en Préfecture pour contrôle de la légalité.

3) CHOIX DE L'ARCHITECTE



3 MOIS

Un appel à candidatures est lancé et une commission composée d'élus et de territoriaux étudie les dossiers remis et retient généralement 3 candidatures. Les architectes présélectionnés transmettent chacun leur esquisse. Ainsi, la mairie choisit le projet de l'architecte qui lui correspond.

4) DÉROULEMENT DES ÉTUDES

6 MOIS

C'est à cette étape que sont notamment déterminés les revêtements, les différents espaces, les ouvertures, la couleur des murs, ou encore l'emplacement des prises...

5) CONSULTATION DES ENTREPRISES PAR LOTS

3 MOIS

Le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) est utilisé pour les appels d'offres publics.

Les offres sont analysées puis les marchés sont attribués aux entreprises retenues.

6) RÉALISATION DES TRAVAUX



12 MOIS

31 MOIS environ

Ces délais sont estimés au bas mot, sans prendre en compte les retards des études ou de chantier, les divers contentieux, les fermetures d'entreprises ou des sous-traitants, tout ceci ralentissant le déroulement du projet.

FINANCES



BUDGET COMMUNAL

Préparé sous l'autorité du Maire et approuvé par le Conseil Municipal, le budget est l'acte qui prévoit les recettes et les dépenses pour une année donnée. Cet acte se présente en deux sections bien distinctes :

- **La section de fonctionnement** : Retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et régulière de la commune.
- **La section d'investissement** : Présente les programmes d'investissements futurs ou en cours tels les opérations immobilières, les constructions nouvelles ou encore les travaux.

Le budget communal 2015 affiche la volonté des élus de réaliser une série de travaux attendus depuis bien des années. Pour des raisons administratives, financières et techniques ces travaux seront lissés sur plusieurs exercices. Cependant, afin de matérialiser l'ampleur de l'effort nécessaire, une partie importante du financement de ces travaux a été intégrée au budget 2015 sous la forme d'un emprunt de 870 000 €.

Ce montant est élevé au regard d'un budget de fonctionnement somme toute modeste de 1 104 600 €.

Il est cependant réaliste et en phase avec l'indicateur de gestion mesurant la capacité de désendettement des collectivités territoriales. Cet indicateur se présente sous la forme d'un ratio entre le montant total du capital des emprunts restant à rembourser au 1er janvier de l'année considérée et la capacité d'autofinancement dégagée par la section de fonctionnement du budget.

Si par hypothèse nous réalisons en 2015 tous les emprunts prévus au budget (ce qui est improbable comme mentionné ci-dessus), notre capacité de désendettement serait alors au 1er janvier 2016 de 1 058 709 € / 170 000 € soit 6,23 années. Cela nous situerait dans la fourchette basse d'un endettement jugé convenable (entre 5 et 10 ans) au regard des critères de gestion appliqués aux collectivités territoriales. Cela s'explique par le fait que le niveau d'endettement actuel de la commune est très bas, ce qui est une bonne nouvelle en soi, la mauvaise étant que les besoins d'investissement se font pressants et que les efforts sont devant nous.

Il nous appartiendra donc de maintenir notre capacité d'autofinancement à son niveau actuel. Tâche difficile en raison notamment de la baisse programmée et inélucltable des dotations de l'état. C'est le défi que nous aurons à relever dans les années à venir.

FONCTIONNEMENT 1 104 600€			RECETTES		
DEPENSES			RECETTES		
Charges à caractère général	329 550 €	29,8%	Produits des services	53 300 €	4,8%
Ressources humaines	432 000 €	39,1%	Recettes fiscales	541 670 €	49,0%
Charges de gestion courante	94 125 €	8,5%	Produits de gestion courante	8 740 €	0,8%
Subventions	24 210 €	2,2%	Dotations et participations	336 562 €	30,5%
Intérêts de la dette	9 100 €	0,8%	Produits financiers divers	1 650,00 €	0,1%
Dépenses imprévues et divers	45 615 €	4,1%	Résultat d'exploit. reporté	162 678 €	14,7%
Epargne brute	170 000 €	15,4%			
INVESTISSEMENT 1 473 713€			RECETTES		
DEPENSES			RECETTES		
Remboursement de la dette	73 850 €	5,0%	Epargne Brute	170 000 €	11,5%
Logiciels et études dont PLU	81 800 €	5,6%	Reprise excédent et résultat 201	227 442 €	15,4%
Travaux (voirie, batiments, parc)	1 233 640 €	83,7%	Taxes et divers	22 341 €	1,5%
Acquisitions terrain et matériel	81 800 €	5,6%	Subventions d'équipement	183 930 €	12,5%
Dépenses imprévues	2 623 €	0,2%	Emprunts	870 000 €	59,0%

EPARGNE NETTE = Epargne brute - Remboursement de la dette= 96150 €

Pour bien comprendre le tableau

SECTION DE FONCTIONNEMENT : DEPENSES

Les charges à caractère général sont les dépenses courantes destinées au fonctionnement de la commune.

Les charges de personnel ou ressources humaines correspondent aux rémunérations et charges sociales des agents titulaires et non titulaires.

Les charges de gestion courante concernent par exemple les indemnités dues aux élus ou les participations obligatoires comme la redevance au service d'incendie...

Les subventions sont des aides financières octroyées aux associations, au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et à la Caisse des écoles.

Les intérêts de la dette sont le montant des intérêts versés à la suite d'un emprunt. Le remboursement du capital de l'emprunt, quant à lui, figure aux dépenses d'investissement.

Les charges diverses concernent les dépenses imprévues et/ou exceptionnelles.

SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES

Les recettes de fonctionnement sont les ressources récurrentes finançant l'ensemble des dépenses de fonctionnement.

Les produits des services correspondent aux ventes de produits tarifés de la commune comme la cantine, la garderie, les redevances...

Les recettes fiscales concernent les impôts locaux (taxes foncières et habitations), la taxe aux droits de mutation lors de ventes immobilières sur la commune...

Les produits de gestion courante correspondent par exemple aux locations immobilières...

Les dotations et participations comprennent notamment la Dotation Globale de Fonctionnement prélevée sur le budget de l'Etat et distribuée aux collectivités territoriales, l'Attribution de Compensation versée par la communauté de communes...

Le résultat d'exploitation reporté correspond quant à lui à la partie de l'excédent d'exploitation de l'année 2014 reporté sur la section de fonctionnement 2015.

SECTION D'INVESTISSEMENT : DEPENSES

Le remboursement de la dette correspond au capital restant dû (sans les intérêts) suite aux emprunts contractés les années antérieures.

Les acquisitions et travaux concernent l'achat de terrains par la commune, les travaux de voirie ou de construction, l'achat de matériel et outillage, la rénovation des bâtiments publics...

SECTION D'INVESTISSEMENT : RECETTES

Les dotations, l'emprunt ainsi que les subventions d'équipement dépendent des projets d'investissement menés ou à venir sur le territoire communal.

LES TAXES

Notre commune, comme toutes les communes de France, est confrontée à la baisse des dotations de l'état. Cette baisse sera de plus en plus pesante puisqu'elle va se poursuivre jusqu'en 2017. Quoi qu'il en soit, au regard de la situation financière actuelle de la commune, nous avons décidé de reconduire pour 2015 les mêmes taux d'imposition que les années précédentes, à savoir :

- Taxe d'habitation : 12,82%
- Taxe sur le foncier : 14,05%
- Taxe sur le foncier non bâti : 50%.

PLAISANCE

D'un point de vue financier, l'année 2015 sera marquée par le changement de régime d'imposition du poste plaisance.

En effet, la commune a fait valoir auprès de l'administration fiscale son droit à bénéficier d'une franchise de TVA concernant les recettes apportées par les cotisations acquittées par les plaisanciers. Cela a été rendu possible par le fait que le niveau des recettes perçues est inférieur au plafond de 32 900 € annuels.

Cette disposition nous a permis pour la deuxième année consécutive de baisser le niveau des cotisations, tout en maintenant une gestion saine des finances.

CAMPING DU RIVAGE

Les bonnes conditions climatiques de l'été dernier et une meilleure visibilité à travers les différents organismes de tourisme régionaux ont permis au camping de réaliser une de ses meilleures années depuis bien longtemps. La présence sur le camping d'un nombre croissant de camping cars a été également un élément positif.

Les comptes de clôture de l'exercice 2014 font apparaître un excédent de 3 159 €, montant certes modeste mais qui prend en compte les travaux réalisés. Il nous a permis pour la saison 2015 d'acheter un nouveau jeu pour enfants ainsi que les matériaux pour créer un terrain de boules. Les travaux ont été réalisés par les services techniques de la commune.



ENVIRONNEMENT

ENTRE TERRE ET MER : LES PERRÉS

Les perrés, ouvrages en pierres sèches, représentent un intérêt écologique et agronomique majeur dans les pays accidentés. Ils permettent d'agrandir les surfaces exploitables dans les terrains humides, pour faciliter le drainage sans ravinement et pour séparer des milieux différents qui se côtoient, comme la mer et la terre au bord de l'estran.

C'est pourquoi cette technique plusieurs fois millénaire (voir en Asie les cultures en terrasses) a été fréquemment utilisée dans les estuaires bretons et répond bien à la lutte contre l'envasement naturel des rias et estuaires dont l'urbanisation excessive a considérablement réduit les surfaces d'absorption naturelles. Ce sont également des dispositifs de fixation des berges exposées au phénomène de « babillage » qui en fragilise le socle. Ils participent à la fixation des limons sur les terres agricoles.

Les perrés et les surfaces qu'ils supportent servaient traditionnellement en Rance pour faire dessaler les amendements calcaires récoltés en Rance et faire sécher le goémon, engrais naturel qui donnait un si bon goût aux patates.

Conformément à ses objectifs statutaires initiaux, confirmés en assemblée générale en 2013, l'Association des Amis de la Baie de la Landriais veut favoriser la protection et l'animation du site en favorisant la restauration des perrés qui l'entourent.

Un dossier de demande préalable de travaux a donc été déposé en mairie par l'association au nom des propriétaires riverains afin d'assurer une réalisation homogène et conforme aux techniques traditionnelles de ces ouvrages avec le concours de l'association STEREDENN qui insère les demandeurs d'emploi sur ses chantiers.

Compte tenu des nombreuses difficultés d'ordre technique, administratif, esthétique et des oppositions exprimées ou non, un essai vient d'être réalisé sur une parcelle près de la cale de LA LANDRIAIS afin d'éclairer l'avis de l'architecte des bâtiments de France, la décision de la mairie, l'information et l'adhésion du public. Les pierres sont montées à sec, sans joint pour ne pas provoquer de pression lors de la montée de la marée.

Ce chantier sera expliqué au public à l'occasion des journées européennes du patrimoine et participe à la sélection « Coup de Cœur » du Conseil Régional de Bretagne. Il présente un intérêt particulier dans le cadre de NATURA 2000.

Ce n'est que le début d'un long chantier sur notre commune. Les perrés sont situés sur le domaine privatif dans la baie de la Landriais et sur le domaine public, au sud de Garel jusqu'à Fosse Mort.



L'équipe de STEREDENN



Etat existant



Première zone rénovée

Association des Amis de la Baie de la Landriais
amisdelabaie@gmail.com



Association STEREDENN

Pôle Insertion par l'Activité Economique
Atelier et Chantiers d'Insertion

02 96 85 25 24

<http://iae.steredenn.org>

- Atelier Repassage
- Entretien d'espaces verts
- Mise en valeur et gestion d'espaces naturels

- Aménagement bois et ouvrages paysagers
- Restauration du patrimoine bâti
- Travaux de second œuvre du bâtiment

Pour répondre aux besoins d'insertion socioprofessionnelle des habitants du pays de Dinan, l'association STEREDENN a créé en 1993 des ateliers et chantiers d'insertion.

Les ateliers et chantiers d'insertion sont un outil d'accompagnement et d'insertion professionnelle s'appuyant sur des activités techniques dans le cadre d'une pédagogie formation-action.

Le territoire d'intervention est principalement le pays de Dinan, sur lequel les ACI apportent une amélioration du cadre de vie dans les dimensions humaine, patrimoniale et environnementale.

Ce sont grâce à nos donneurs d'ordre : communes, EPCI, CG, associations, entreprises dans le cadre de la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) que nous permettons aux 30 salariés de trouver un support pour l'insertion tout au long de l'année.

Les ateliers et chantiers de l'association font partie du réseau CHANTIER ECOLE qui regroupe les structures porteuses d'ateliers et chantiers d'insertion afin de mutualiser leurs compétences et leurs méthodes autour d'une charte commune.

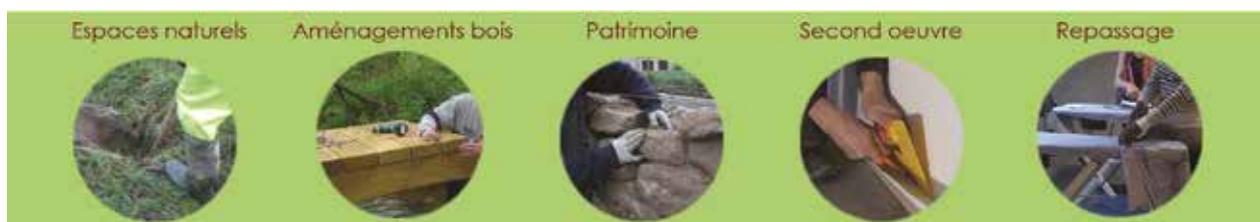
Les personnes accueillies sur notre action correspondent à des publics prioritaires orientées par les institutions publiques du Pôle Emploi et du Conseil Général et sont recrutées en Contrat à Durée Déterminée d'Insertion de 6 mois, renouvelable.

Le chantier se donne pour objectifs:

- la remobilisation: assiduité, respect des horaires, rythmes.
- l'implication dans la relation salariale.
- l'apprentissage de gestes professionnels.
- l'adaptation à un poste de travail.
- l'intégration dans une équipe.
- la qualification personnelle.

Les chantiers sont organisés comme « ateliers apprenants ». Les salariés bénéficient d'actions de formation continue en vue de la sécurisation des parcours professionnels axées sur quatre modules : les savoirs de base, les technologies de l'information et de la communication, la sécurité et le savoir faire. Ces formations peuvent déboucher sur l'obtention d'un CQP (Certificat de Qualification Professionnelle) « Ouvrier polyvalent ».

30 salariés en parcours d'insertion – encadrés et accompagnés par 8 personnes



Espace **STEREDENN**

LE DÉSENVASEMENT DE LA RANCE « Lyvet 2 » ou 65 000 m³ de sédiments extraits de la Rance

Au terme de 2 ans de procédures ayant succédé à 3 années de préparation, le 22 novembre dernier, la drague hydraulique pouvait mettre en charge les canalisations de refoulement et démarrer le curage du piège de Lyvet. Les premiers m³ de vases arrivaient alors sur le site de la Hisse.

Une technique de dragage efficace et éprouvée

La technique de dragage retenue (le dragage hydraulique) consiste à fluidifier les vases en place dans l'estuaire pour assurer leur bon transit dans les canalisations. La drague doit donc pomper de l'eau en même temps qu'elle délaie les sédiments. Evitant la mobilisation d'une noria de camions à proximité de l'écluse, cette technique est aussi particulièrement efficace : à raison de 600 m³ pompés à l'heure, ce sont près de 100 m³ de vases qui quittent l'estuaire quasiment sans nuisance. Cette technique est la plus utilisée dans le monde et aussi la moins onéreuse. Les canalisations entre le site de dragage et les zones de décantation sont associées à la drague et ne nécessitent pour leur mise en place qu'une petite grue hydraulique embarquée sur un camion semi-remorque.

Des mesures d'accompagnements demandées par le Ministère en charge de l'Environnement

Bien que peu impactantes pour l'environnement, ces opérations doivent être autorisées par ce ministère. La Rance est un site classé pour la qualité de ses paysages et un site Natura 2000 reconnu pour son patrimoine naturel.

Ainsi, le Ministère a souhaité que le chantier de dragage soit strictement réalisé entre le milieu de l'automne et la fin de l'hiver. Les travaux de dragage se sont achevés le 20 mars. Il a souhaité aussi le renforcement de la tranquillité des lieux en particulier sur le secteur de Lessard où une population de Tadornes de Belon se reproduit. C'est pour cette raison qu'une barrière limitant l'accès voiture à la petite route allant vers le viaduc a été posée. Le respect de ces demandes (calendrier, aménagements divers) permettra ainsi d'obtenir facilement le renouvellement des autorisations de dragage, car le piège à sédiments de Lyvet devra régulièrement être vidé.

Un outil fait pour durer

Le site de la Hisse - dit « Centre de transit des sédiments » - est constitué de 7 grands bassins de décantation de 2 à 3 mètres de profondeur. Le mélange eau/sédiments pompé par la drague y arrive par des conduites de 30 cm de diamètre. Ce mélange va décanter au fil de son parcours à travers les différents bassins. En bas du site, l'eau clarifiée est à nouveau pompée pour être renvoyée en Rance au niveau du viaduc de Lessard. Le cycle du

fluide est bouclé mais les sédiments sont restés dans les bassins de décantation et aujourd'hui, sur les 8 ha de la plate-forme, 65 000m³ de sédiments sont en cours d'égouttage. Le vent, la pluie et le soleil vont poursuivre cette déshydratation mais aussi le dessalement. Pour des raisons évidentes de sécurité, il est interdit d'y pénétrer, le site est d'ailleurs entièrement clôturé. Conçue pour durer, la plate-forme a aussi fait l'objet d'aménagements paysagers (plus de 600 arbres ont été plantés dont un verger de 42 variétés anciennes de poires).

Propriété de EDF, ces terrains sont aménagés durablement car dès que possible - peut-être durant l'automne 2016, sinon en 2017 - les vases devenues « marnes » seront chargées sur des attelages tracteurs/remorques pour être valorisées sur les parcelles agricoles aux alentours (Saint-Samson-sur-Rance, Plouër-sur-Rance, la Vicomté-sur-Rance). La vidange des bassins permettra de retrouver un volume de décantation disponible pour accueillir de nouvelles vases de la Rance. Une drague sera de retour : nous parlerons alors de Lyvet 3 et serons en 2017.

Le territoire et COEUR Emeraude disposent aujourd'hui d'un outil technique essentiel pour poursuivre la gestion pérenne des sédiments de la Rance. La poursuite des opérations se fera dans l'esprit de ce qui a été réalisé jusqu'ici, à savoir la recherche du moindre impact vis-à-vis de l'ensemble des riverains des travaux et de l'environnement et une farouche volonté de maintenir les liens de collaboration qui ont permis le succès de cette opération et sa richesse.

Pour plus d'information, une illustration interactive reprenant les différents points d'explication du projet Lyvet 2 est consultable en ligne à l'adresse : <http://www.bio-scene.org/content/la-hisse-lyvet/>

Association COEUR Emeraude



BALADE ORNITHOLOGIQUE AU MINIHIC SUR RANCE.

Le 8 février 2015, un public de 30 personnes répond à la proposition de Bretagne Vivante afin de découvrir les oiseaux présents sur notre commune dans le secteur de la ferme du Rivage.

En ce dimanche venté et froid, les oiseaux seront-ils au rendez-vous ?

Gilles, Gérard et Régine ont observé plus de trente quatre espèces présentes sur le site, preuve de l'intérêt de l'exposition mise en place par la municipalité et Bretagne Vivante dans la maisonnette du Rivage.

Dans la descente vers la Rance, les observations sont difficiles à cause du vent. Toutefois on aperçoit le rouge-gorge, le merle noir, le pinson des arbres, le bruant zizi, le pigeon ramier, la grive musicienne, le pic épeiche.

Côté Rance sur la grève des marais, les espèces sont plus nombreuses : bernache cravant, canard colvert, grèbe huppé, grèbe castagneux, grèbe à cou noir, tadorne de Belon, harle huppé, grand cormoran, goéland marin, goéland argenté, mouette rieuse, mouette mélano-céphale, chevalier gambette et même le rare garrot à oeil d'or, aperçu par des participants ébahis.

Cette sortie a permis de découvrir la richesse et la diversité de notre patrimoine ornithologique.

Gérard PRODHOMME (Bretagne vivante)



Tadorne de Belon



« Cela faisait des années que la commune du Minihic n'avait pas connu de naissance. Certes, il s'agit d'un petit agneau noir mais ce petit « Charlie » connaît déjà un grand succès auprès des habitants. Il pâit actuellement à la Ferme du rivage où d'autres naissances sont attendues ». (Le Télégramme - Juin 2015)

DES MOUTONS DE OUESSANT AU RIVAGE

Depuis quelques mois la ferme du rivage accueille 5 moutons de Ouessant (3 brebis et 2 béliers). En remerciement pour le gîte offert ils tondent les abords de la ferme et contribuent ainsi à la mise en valeur des lieux.

Ils semblent se plaire dans ce magnifique endroit qui leur est très profitable à tel point que le mois de juin a vu la naissance de 3 magnifiques agneaux noirs.

Leur célébrité grandissant, ils ont reçu récemment les honneurs de la presse. Voir ci-contre l'article et la photo parus dans le Télégramme du 20 juin dernier.

La commune n'a pas vocation à créer un cheptel. Aussi est-il proposé aux personnes qui souhaiteraient accueillir et donner un cadre de vie agréable à un ou deux de nos pensionnaires de se faire connaître en Mairie.

Les bonnes pratiques pour préserver l'environnement et notre cadre de vie

Depuis 2015, la collecte des ordures ménagères est assurée par la communauté de communes Côte d'Emeraude (CCCE). Régulièrement, les agents en charge de la collecte sont confrontés à des actes d'incivisme qui détériorent le cadre de vie des habitants.

Pour le bien-être de tous, un rappel des règles de bonnes pratiques nous semble nécessaire à quelques semaines de la saison estivale.

COMMENT PRÉSENTER VOS ORDURES MÉNAGÈRES À LA COLLECTE ?

Les agents du Pôle déchets assurent le ramassage des ordures ménagères présentées dans des sacs poubelle fermés placés à l'intérieur de bacs roulants normalisés NF 840.

Les ordures placées en vrac, à l'intérieur d'un bac, ou dans des sacs poubelles directement au sol sont interdites. Les sacs déposés par terre attirent les animaux (chiens, chats, renards, mouettes...) qui répandent leur contenu sur la voie publique.

Il est également interdit de déposer des ordures ménagères dans un conteneur qui ne vous appartient pas.



QUAND ?

Les bacs doivent être sortis sur la voie publique la veille du jour de ramassage puis rentrés après le passage du camion de collecte. En effet, tout propriétaire est responsable des dommages pouvant résulter de la présence de son bac sur la voie publique, il est donc important de rentrer votre bac après le passage du camion benne.

IMPORTANT : l'amende encourue pour abandon d'ordures sur la voie publique s'élève, depuis le 25 mars 2015, à 450 euros (cf. décret n°2015-337 du 25 mars 2015).

Avis donc aux personnes qui, malgré notre avertissement dans le dernier bulletin municipal, continuent de déposer leurs ordures ménagères dans les points de recyclage.





Collecte des ordures ménagères

AMÉNAGEMENT DU CIRCUIT DE RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES

La réglementation concernant la collecte des ordures ménagères interdit les marches arrière et la collecte en bilatéral (ramassage simultané des 2 côtés d'une rue).

Un accident grave a eu lieu à Dinard en 2014 du fait du non-respect de cette réglementation.

Une analyse des circuits de ramassage sur la commune et la visite des points délicats par le maire du Minihic, le vice-président de la CCCE en charge du dossier, la directrice du pôle déchets et des représentants du délégataire (l'entreprise THEAUD) ont permis de répertorier les points délicats sur notre commune. Des points de regroupement seront donc créés en bout d'impasse, là où le camion collecteur ne peut faire demi-tour.

Sont concernés : la rue du Clos Diamant, la rue du Grand Ruet, la rue des Marais, le hameau de la Houivette, le chemin des Pissois, Le Chêne Hubi, la rue des Prés, le hameau de la Goduçais (partiel), la rue de Bel Air, la rue de la Chevalerie zone est, le hameau de Guérouse, la rue Fougeray, la rue des Vignes, la rue des Rochettes (impasse ouest), chemin de Beauchêne et la rue du Pourquoi-Pas.

Un courrier explicatif va être envoyé aux usagers concernés avec un plan leur indiquant le point où ils devront déposer leur container pour permettre une collecte sécurisée. Les adaptations nécessaires seront réalisées par les services techniques municipaux.

CETTE NOUVELLE ORGANISATION DE COLLECTE SERA EFFECTIVE COURANT JUIN 2015

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu soit à la mairie, soit au pôle déchet : déchetterie de Dinard : tel 02 99 46 20 78

La collecte des encombrants aura lieu la deuxième quinzaine d'octobre. Les personnes intéressées sont priées de se rapprocher du Pôle Collecte et valorisation des déchets (02 99 46 20 78), dès mi-septembre, afin de fixer un rendez-vous.



ATTENTION : A compter du 1^{er} juillet et pour la période estivale (juillet et août) la collecte des ordures ménagères au Minihic sur Rance deviendra bihebdomadaire, soit les mercredis et samedis.

En cas de jour férié, les collectes peuvent être décalées d'une journée.



L'ÉCOLE

VOYAGE À PARIS du 1^{er} au 3 avril 2015

On est parti à 6 heures du matin et on est arrivé à Versailles. On a visité la chambre du roi, la galerie des glaces, les jardins....

L'après-midi on est allé au centre Pompidou, on a visité quelques œuvres et on est monté dans le grand escalator. De là-haut on voyait tout Paris !

Le soir nous avons dîné à Flunch, puis nous sommes rentrés à notre Hôtel Balladins.

Le lendemain, direction le musée du Louvre, où on a vu la Joconde, la Vénus de Milo, la Victoire de Samothrace et encore d'autres œuvres d'art.

Cet après-midi-là, nous avons vu Notre Dame de Paris sous la pluie, et enfin nous sommes allés à la cité des sciences faire plein d'expériences.

Le dernier jour, nous avons visité le magnifique Opéra Garnier et nous avons terminé par une escale en Océanie au Musée du Quai Branly. On en a profité pour rendre une petite visite à la dame de fer !

C'était un beau voyage, on a adoré !

Les élèves de CE2, CM1, CM2 de l'école du Minihic



Les Temps d'Activité Périscolaire

L'année scolaire arrive à son terme. La commune du Minihic a appliqué la réforme des rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2014.



Après concertation avec les différents membres de la communauté éducative, les enfants ont bénéficié de deux heures d'activité périscolaire: le mardi et le vendredi de 15h30 à 16h30.

Ils se sont ainsi initiés à la photographie, au Yoga-mandala, à la kid gym dansée, au théâtre, aux arts plastiques (ils ont manipulé divers matériaux, réalisé des marionnettes.....); ils ont également pratiqué divers sports (sports de raquettes, basket, hand-ball.....).

Pour chacune de ces activités les enfants ont été encadrés par des intervenants compétents et qualifiés.

A la rentrée de septembre 2015 les enfants se verront proposer une autre organisation hebdomadaire : en effet les activités seront vraisemblablement regroupées sur le vendredi après midi, laissant plus de souplesse et une amplitude horaire plus importante facilitant la mise en place de projets de plus grande ampleur.

2014-2015

Théâtre avec Yves Lemasson

Yoga-mandala avec Caroline Thomazeau

Photographie avec Stéphane Maillard

Kid gym dansée avec Christèle Lhôtelier

Arts créatifs avec Aline Deniaux et Laetitia Cayrat
Réalizations de marionnettes avec Muriel Carrouge
Multi sports avec Marc Nodari
Activités manuelles avec Nelly Pichavant

VIE ASSOCIATIVE ET COMMUNALE

LIRE ET FAIRE LIRE : APPEL À BÉNÉVOLES

Pour contribuer au développement du plaisir de la lecture nous recherchons des bénévoles qui interviendraient dans le cadre périscolaire à l'école de Le Minihic-sur-Rance.

Cette activité, agréée par le ministère de l'Éducation Nationale, est encadrée par l'association **Lire et faire lire** qui, après quinze ans d'existence, compte plus de 16 000 bénévoles dont 400 en Ille-et-Vilaine.

Ceux-ci, âgés de plus de 50 ans, offrent une heure de leur temps libre par semaine pour aller lire des histoires aux enfants organisés en petits groupes (6 maximum).

Le but de ces moments privilégiés est de transmettre et de partager le plaisir de lire, en puisant dans les richesses de la littérature jeunesse et en s'appuyant sur le lien intergénérationnel.

Si vous êtes intéressé adressez-vous à la mairie ou à l'école pour plus de renseignements.

Contacts : Patricia Brion - p.brion@le-minihic-sur-rance.fr
Mairie de Le Minihic-sur-Rance - Tél. : 02 99 88 56 15



BIBLIOTHÈQUE

Votre bibliothèque sera ouverte tout l'été aux horaires habituels :

Le mercredi de 10 h à 12 h et de 17 h à 19 h

Le jeudi de 18 h à 19 h

Le samedi de 10 h à 12 h

- Des achats de livres enfants et adultes ont été effectués aux mois d'avril et mai, d'autres suivront début juillet.

- Un nouvel échange de 400 ouvrages avec la bibliothèque départementale est prévu mi-juin.

- La dernière animation de la saison avec les minibouts s'est déroulée en avril sur un thème libre.

Les bénévoles vous donnent rendez-vous en juillet et août et vous souhaitent un été ensoleillé!

LE SALON DES ARTISTES



Les 9 et 10 mai s'est tenu le Salon des Artistes. Cette manifestation, ancrée depuis de nombreuses années dans le paysage culturel du Minihic, a réuni cette fois vingt-neuf plasticiens.

Ces artistes, qu'ils soient amateurs ou professionnels, nous ont proposé un ensemble de très grande qualité. Nos nombreux visiteurs ont ainsi pu découvrir des œuvres rares, comme des sculptures abstraites en céramique, des collages infographiques, ou encore des gravures en manière noire. La peinture figurative était aussi fort bien représentée.

La restauration, assurée par l'association « La Miette », a permis à tous de déjeuner ensemble dans une atmosphère très conviviale.

Le salon, et c'est aussi un de ses objectifs, aura favorisé des rencontres entre artistes. Par exemple, un sculpteur du Minihic apporte aujourd'hui son soutien technique à une artiste de Langrolay pour la réalisation d'une pièce qu'elle présentera au symposium « L'art est dans les bois » à Pleslin Trigavou. Les artistes intéressés pour participer à l'édition 2016 peuvent écrire à c.rolland@le-minihic-sur-rance.fr.



CONSEIL DES AINES

En décembre 2014, toutes les personnes de 65 ans et plus ont reçu un courrier les invitant à s'inscrire au conseil des aînés. Après clôture des inscriptions le 15 janvier 2015, ils étaient quatre inscrits : M. MAILFERT Jacques président du club les ajoncs ; M. MAYEUR René bénévole à la bibliothèque, Mme ROBIN Dominique adhérente au club les ajoncs et Mme TOUZE Denise (absente sur la photo) bénévole à la bibliothèque et membre du conseil d'administration du club les ajoncs.



Le conseil a été mis en place sans élection le 28 janvier 2015. Les aînés sont donc membres pour le même temps que les élus locaux ; ils sont là à titre consultatif mais aussi pour participer à des projets au sein de notre commune. Si des personnes rentrant dans les critères (avoir plus de 65 ans et habiter Le Minihic) souhaitent participer au conseil ou juste venir se greffer sur un projet, cela reste possible ; ils peuvent s'adresser à Mme ALLEE adjointe aux affaires sociales.

Le groupe en place a pour objectif de créer du lien social, de communiquer, et de proposer des projets pour notre commune comme la sécurité routière, le bien-être des Minihicois.

Les membres actuels contribuent à l'aménagement du parc de la Mairie et réfléchissent à l'accessibilité de divers sites. Ils ont participé au choix du traiteur et du menu pour le repas du 22 novembre 2015, auquel tous les aînés seront invités par courrier.

CLUB LES AJONCS

Cette année, le Club « Les Ajoncs » suspendra son activité du 9 juillet au soir au 26 août inclus ; la reprise s'effectuera normalement le jeudi 27 août à 14 heures.

La période estivale marquera la fin d'une saison riche en activités dont la dernière manifestation « la journée de l'Amitié » a connu, comme chaque année, un réel succès puisque 54 personnes, venues de 9 clubs des communes voisines, ont participé à cette journée.

Notre récente visite à l'Assec du lac de Guerlédan a permis à 28 personnes de voir cet événement exceptionnel.

Cette saison qui s'achève a été marquée par l'élargissement de notre palette d'activités avec la création de deux nouvelles sections de marche, en plus de nos randonnées habituelles :

- Marche rapide pour les plus sportifs,
- Marche douce pour ceux qui veulent garder une activité physique.

Et, avec le retour des beaux jours, c'est la pétanque qui s'installe, place Thomas Boursin.

Nous rappelons que pour toutes nos activités l'adhésion au club, dans un premier temps, n'est pas nécessaire, vous pouvez bénéficier de deux participations découverte. Le Club « Les Ajoncs » n'est pas un club de retraités, mais un club de loisirs ouvert à tous !

L'ouverture de la saison 2015-2016 sera marquée par l'organisation d'une journée «Portes Ouvertes » le samedi 5 septembre, salle Philippe de Dieuleveult. Vous êtes cordialement invités à venir nous rencontrer afin de découvrir l'ensemble des activités proposées.

Renseignements : clublesajoncs.e-monsite.com
ou par téléphone : Jacques Mailfert 02 99 88 56 00
Réginald Robin 02 99 88 66 90.



CHALLENGE INTERCOMMUNAL 2015

Le Minihiac sur rance se classe 3^{ème}

Le Challenge intercommunal est une manifestation ludique et sportive qui a lieu chaque année sur le territoire communautaire. Organisé à tour de rôle par les communes de la communauté, il a eu lieu ce samedi 30 mai dernier à Lancieux.

Toutes les communes sont représentées par des équipes mixtes. Celles-ci s'affrontent à l'occasion d'épreuves comme le tennis, VTT, pétanque, palet, course d'orientation, château de sable, course d'annexe, longe-côte et mini-golf.

La journée se termine par le défi du fil rouge où les élus se mesurent entre eux lors d'une épreuve surprise.

Cette festivité est inscrite sous le signe de l'amitié et de la convivialité. Elle est ouverte à tous.

Nous tenons à remercier toute l'équipe minihicoise, qui a réalisé un très beau parcours, en puisant dans ses ressources physiques et tactiques. Elle a permis à notre commune de monter sur le podium (course d'orientation, palets et course d'annexe), afin d'obtenir la troisième place du classement final, derrière les communes de Saint-Lunaire et Pleurtuit.

Si vous souhaitez participer ou soutenir l'équipe minihicoise lors de la prochaine édition, qui se déroulera à Ploubalay en 2016, merci de vous faire connaître en Mairie.



FOOTBALL



En sommeil depuis quelques années, le club de football du Minihiac a été « réactivé » en 2013 sous l'égide de Robert BUCHON.

La jeune équipe, très performante lors des deux dernières saisons, a vu ses efforts récompensés en 2015 par l'accession à la division supérieure.

Chaque année le 1er mai, le club de football, sous l'impulsion dynamique de son président, organise un tournoi à sept qui connaît un succès grandissant. Cette année, 29 équipes se sont affrontées dans des conditions climatiques pourtant peu favorables. Le Club du Minihiac s'est hissé jusqu'en quart de finale d'un tournoi au plateau relevé.

YOGA EN FÊTE CET ÉTÉ

Pour célébrer la Journée Internationale du Yoga le 21 juin, un moment de pratique a été proposé, en plein air, plage de Garel : occasion de se retrouver en famille, notamment pour les enfants qui ont découvert le Yoga à l'école cette année à travers les TAP (Temps d'Activités Périscolaires).

Début juillet, l'Association Himalayenne de Yoga et de Méditation (AHYM-France) propose un stage de yoga de cinq

séances matinales sur le thème des 5 éléments (terre, eau, feu, air, espace). Le stage s'inscrit dans la pratique d'un yoga de l'intériorité : une approche méditative à travers la pratique posturale à laquelle s'ajoutent des éléments de philosophie et de culture indienne. Enseignés par Caroline Thomazeau, Professeur de Yoga, les cours sont ouverts à tous.

Pour se renseigner, contacter Caroline Thomazeau par téléphone au 06 62 35 40 56 ou par courriel : cthomazeau@orange.fr



LA T'RANCE MINIHIC 2015



Après une 1^{ère} édition en 2014 couronnée de succès, l'association Run In Rance a réussi son pari : attirer près de 400 coureurs et pérenniser une course, la T'RanceMinihic, qui fait déjà parler d'elle dans notre région.

La marée exceptionnelle de ce dimanche 19 avril a mis notre commune en valeur. Les coureurs, d'horizons très différents et parfois lointains, ont loué la beauté des paysages et leur incroyable variété. La 1^{ère} édition de la Kids en T'Rance, organisée avec le Rotary Club de St Malo Jacques Cartier, est maintenant en place. Ce 1^{er} essai a permis de valider le concept et a attiré la curiosité des jeunes minihicois. Nous travaillons avec le Rotary club à poursuivre et améliorer cette course enfant l'année prochaine.



Un autre élément de satisfaction est le taux d'encadrement exceptionnel que nous offrons aux coureurs : 110 bénévoles étaient en place pour conseiller, encourager et sécuriser au mieux les coureurs. Organiser un tel rassemblement de bénévoles est un gros défi pour une petite commune comme le Minihic, mais cela en vaut la peine ! Il permet aussi de favoriser les rencontres et les échanges entre habitants des bords de Rance, de Dinard, et de St Malo. Tous les membres de Run In Rance félicitent et remercient chaleureusement les bénévoles pour leur présence et leur sérieux !



Nous remercions aussi la mairie du Minihic sur Rance et la mairie de la Richardais pour leur soutien logistique essentiel. Les employés communaux apportent une aide précieuse sans laquelle cette course ne pourrait exister ! Merci également aux nombreux sponsors locaux qui nous font confiance depuis maintenant deux ans. Nous les encourageons à poursuivre leur engagement à nos côtés !

Dans le cadre de nos activités, nous allons reconduire le trail nocturne organisé pour le dernier téléthon. Il a rassemblé une centaine de participants, enchantés du concept ! Il nous donne envie de pousser plus loin l'expérience. Les distances proposées permettront à tous de venir courir avec nous.

En ce qui concerne notre association au quotidien, elle est encore jeune et manque de structures ! Cependant, à la rentrée prochaine, nous proposerons la formule suivante :

- Entraînements sur la piste d'athlétisme de Dinard les Mardi et Jeudi (en partenariat avec Dinard Jogging).
- Footing en nature au Minihic ou à proximité environ 1 à 2 Dimanche / mois.

N'hésitez pas à contacter Vincent Labat pour de plus amples renseignements sportifs : 06 89 47 08 45

Le Président, au nom de tous les membres
Damien Aubineau

Asl : Gym et Tennis

Cette saison est riche en événements pour l'Association Minihicoise Sportive. Plus de 90 adhérents se retrouvent chaque semaine pour pratiquer une activité et partager un moment convivial avec Christelle LHOTELLIER (multi-gym) et Christelle MITATRE (tennis).

L'Association Minihicoise Sportive a pu s'associer à la journée Téléthon organisée par la municipalité du 7 décembre 2014 au cours de laquelle Christelle LHOTELLIER a animé deux séances de gymnastique rythmée où petits et grands ont pu se dépenser pour une bonne cause.

L'ouverture d'une section « baby-tennis » a rencontré un vif succès ; Christelle MITATRE est fière des progrès de ses « babies » ainsi que du classement de la section 15/16 ans qui a joué les 16^e de finale du Championnat par équipe 3^{ème} division départementale le dimanche 7 juin 2015.

Cet engouement s'est également ressenti lors de la « Journée des Enfants de Roland Garros » du 23 mai 2015 pendant laquelle une cinquantaine de personnes ont passé un agréable moment sous le soleil parisien.

Dans le prolongement de la soirée « Créole » qui avait été une réussite en 2014, la soirée « Bourguignon Maison » du 28 mars 2015 a régalé ses participants et nous les souhaitons encore plus nombreux pour 2016.

Enfin, nous vous attendons nombreux le 13 septembre 2015 à la première édition de la Braderie « Sports et Loisirs de plein air » organisée par l'association sur le site de Garel.

Pour toute information : action.sports.loisirs@gmail.com ou 06 78 95 24 22

ACCA (ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGRÉÉE)

Saison 2014-2015 : un bilan mitigé

Cette saison a été tristement marquée par la disparition de l'une des figures les plus attachantes et les plus discrètes de l'ACCA. Le souvenir de Francis Chevalier restera celui d'un homme bon et paisible que ses collègues et amis appréciaient.

Le bilan de l'ACCA de cette année ne restera pas dans les annales, sauf peut-être pour... les sangliers qui, après les ravages laissés sur quelques pelouses de particuliers ou champs de maïs minihicois ont su tromper la vigilance des chasseurs.

Il est par contre réjouissant de constater que malgré quelques cas de « trichomonose » l'an dernier, les pigeons réussissent une reproduction correcte. Pour tout ce qui est petit gibier, lapins, lièvres, faisans, perdreaux, autant d'ailleurs que pour les petites espèces non chassables de nos espaces, nous devons maintenir les prédateurs à distance et mettre hors de nuire une partie des nuisibles. C'est actuellement le cas des pies et corbeaux qui s'activent dans les haies et les arbres à la recherche des nids de pigeons, merles, tourterelles et tous les passereaux à leur portée pour se nourrir des œufs et des petits. Nos cages - trop peu nombreuses mais efficaces - sont très demandées et donnent satisfaction aux gens qui les utilisent.

On nous signale par ailleurs la vue de quelques couples de faisans (en attendant les couvées ?) et le retour de quelques lapins à des endroits inhabituels. Nous le prenons comme un signe encourageant à ne pas « baisser les armes » pour capturer quelques fouines et renards dont les populations sont maintenues pour l'instant à un niveau raisonnable. Nous rappelons à cet égard que les activités de piégeage sont réglementées par les pouvoirs publics et les coordonnées du piégeur disponibles en mairie.



Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes !

En cas d'absence durable :

- Avisez vos voisins.
- Faites suivre votre courrier ou faites-le relever.
- Votre domicile doit paraître habité.
- Ne laissez pas de message d'absence sur votre répondeur.

Dans le cadre des opérations « Tranquillité vacances » organisées durant les vacances scolaires, signalez votre absence à la gendarmerie ; des patrouilles seront organisées pour surveiller votre domicile.

Si vous êtes victime d'un cambriolage :

- Prévenez immédiatement la gendarmerie. Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques, privilégiez le recueil d'éléments d'identification (type de véhicule, langage, stature, vêtements ...).
- Avant l'arrivée de la gendarmerie : protégez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur. Ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre. Interdisez l'accès des lieux à toute personne, sauf en cas de nécessité.
- Déposez plainte à la gendarmerie.
- Faites opposition auprès de votre banque, pour vos chèquiers et cartes de crédits dérobés.
- Déclarez le vol à votre assureur.

Le dépôt de plainte après un cambriolage permet de faire des recoupements et ainsi d'appréhender les malfaiteurs.

Vous êtes victime d'un cambriolage :
Composez le 17 ou le 112

RAPPEL DES MANIFESTATIONS A VENIR

Vous trouverez ci-dessous un rappel des manifestations à venir. Pour votre information, nous avons ajouté quelques événements qui n'étaient pas encore programmés lors de l'édition du calendrier d'avril.

Juin

**Vendredi 19 ou 26
Kermesse de l'école**
Org. : Les P'tits Loups
Salle des fêtes - À partir de 18h00 - Entrée libre

**Samedi 27 (sous réserve)
Harmonie Junior**
Org. : Conservatoire de Saint Malo
Jardin de la Mairie - 17h00 - Entrée libre

**Samedi 27
Fête de la Musique / Feu de la Saint Jean**
Org. : Comité des Fêtes - Ferme du Rivage.
À partir de 19h00 - Entrée libre
Renseignements/Réservations
06 30 60 12 56

Juillet

**Du 1^{er} au 14 : « Chemin céleste »
Exposition de peintures et céramiques**
par Maria Ines Aguirre
Org. : Chapelle Saint Buc
15h00-19h00 sauf le lundi - Entrée libre

**Samedi 4 / Dimanche 5
Fête villageoise**
Org. : ARCA - Ferme du Rivage
Renseignements/Réservations
02 99 88 58 42

**Dimanche 5
Concert de musique ancienne**
Org. : Musique et Rance
Eglise du Minihic - Libre participation

**Samedi 11
Journée Emerald (nettoyage sur le site de la Baie de la Landriais)**
Org. : AABL
Renseignements/Inscriptions
06 63 13 25 69

**Du 15 au 31 : « Offrandes »
Exposition de peintures**
par Anne de Larminat
Org. : Chapelle Saint Buc
15h00-19h00 sauf le lundi - Entrée libre

**Mercredi 15 : Conférence
« Les Enjeux de la Cyberdéfense »**
par Charles Préaux
Org. : Chapelle Saint Buc
20h30 - Libre participation

**Mardi 21
Cirque Français**

**Mercredi 22 : Conférence
« les Bonnets Rouges d'Hier à Aujourd'hui »** par Gauthier Aubert
Org. : Chapelle Saint Buc
20h30 - Libre participation

**Samedi 25
Messe de Ste Anne**
À la Chapelle Saint Buc

**Dimanche 26
Braderie extérieure**
Org. : Comité des Fêtes, devant l'école
8h00 - 18h00 - Tarifs : 3 € / mètre
Renseignements/Réservations
06 89 01 45 52

**Mercredi 29 : Conférence-Concert
« Orgue et Orgues »**
par D.Robert et A.Poelsch
Org. : Chapelle Saint Buc
20h30 - Libre participation

Août

**Du 1^{er} au 15
Exposition peintures et modelages**
par Monique David
Org. : Chapelle Saint Buc
15h00-19h00 sauf le lundi - Entrée libre

**Mardi 4
Sortie Patrimoine**
Org. : Chapelle Saint Buc, 13h30-18h30
inscrip. obligatoire - saint.buc@gmail.com

**Mercredi 5 : Conférence
« Mathurin Méheut Peintre Combat-tant »** par Anne de Stoop
Org. : Chapelle Saint Buc
20h30 - Libre participation

**Jedi 6
Trophée Jules Campion**
traversée de la Rance à la nage
Org. : AABL - Restauration sur place
Renseignements/Inscriptions
06 63 13 25 69

**Mercredi 12
Concert classique**
Musiciens américains résidant en Bretagne
Org. : Chapelle Saint Buc
20h30 - Libre participation

**Samedi 15
Pardon de Notre Dame de la Miette**
Org. : La Miette, Cale de la Landriais,
Départ de l'église du Minihic à 9h30. Messe,
jeux nautiques - restauration sur place

**Du 16 au 31 : « Regards »
Exposition de peintures**
par Isabelle Thé
Org. : Chapelle Saint Buc
15h00-19h00 sauf le lundi
Entrée libre

**Mercredi 19 : Conférence
« Le Pape François sur les Pas du Saint d'Assise »** par Claire Lesegretain
Org. : Chapelle Saint Buc
20h30 - Libre participation

**Samedi 22 / Dimanche 23
De Cale en Cale**
course de doris
Escale prévue au Minihic :
grève de Garel samedi vers 16h00

**Mercredi 26
Concert classique**
Org. : Chapelle Saint Buc
20h30 - Libre participation

Septembre

**Vendredi 4
Forum des Associations**
Salle des Fêtes de 18h00 à 20h00

**Dimanche 12
Braderie « Sports de plein air »**
Org. : ASL - Grève de Garel

**Samedi 19 et dimanche 20
Journées du Patrimoine**
Org. : AABL
Exposition, visites commentées du site.
Animations et ateliers divers
Restauration sur place

**Vendredi 25
Accueil des nouveaux habitants**
Org. : Municipalité - Salle des Fêtes, 19h00



Octobre

Samedi 10

Repas & Soirée dansante

Org. : Comité des Fêtes - Salle des Fêtes
Renseignements/Réervations
06 30 60 12 56

Novembre

Dimanche 6

Braderie couverte

Org. : Comité des Fêtes
Salle des Sports, 8h00-18h00
Tarifs : 3 € / mètre
Renseignements/Réervations
06 89 01 45 52

Jeudi 19

Concours de belote

Org. : Bougeons ensemble
Salle d'animation maison de retraite
Renseignements/Réervations
02 99 88 56 44

Dimanche 22

Repas des Aînés

Org. : Municipalité - Salle des Fêtes

Samedi 28

Soirée Choucroute

Org. : ARCA
Renseignements/Réervations
02 99 88 58 42

Décembre

Samedi 5 et dimanche 6

Téléthon

Org. : Municipalité & Associations
programme à venir

Vendredi 11

Marché de Noël

de l'Ehpad Thomas Boursin

Org. : Bougeons ensemble
Salle d'Animation Maison de retraite
à partir de 16h30, entrée libre

Dimanche 13

Fête de Noël Spectacle

« Ricardo ne raconte que des histoires »
15H00 - Entrée libre

Marché de Noël

proposé par l'APE
Org.: Municipalité & Les P'tits Loups
Salle des Fêtes



Entre bons voisins

Par respect pour vos voisins, nous vous rappelons que les travaux de jardinage ou de bricolage susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore sont interdits les dimanches et jours fériés.



CAMPING

Le camping du rivage sera ouvert du samedi 20 juin au dimanche 6 septembre



Numéros d'urgence

SAMU	15
GENDARMERIE	17
POMPIERS	18
SNSM	06 82 86 17 52
URGENCE EUROPE	112

Le nouveau plan du Minihic et des chemins de randonnées sera à votre disposition en mairie début juillet



MAIRIE :

Tél. : 02 99 88 56 15 - Fax : 02 99 88 57 96

Mail : mairie.minihic@wanadoo.fr

Site internet : www.le-minihic-sur-rance.fr

Heures d'ouverture :

Lundi - Mercredi - Vendredi : 8h30 à 12h et 14h à 17h

Mardi - Jeudi : de 8h30 à 12h

Permanences :

Élus : Samedi matin de 10h à 12h

Adjoints : Culture - Affaires scolaires et sociales
Mercredi et Vendredi à partir de 14h30 sur RV

Maire et Adjoints : Urbanisme - Travaux - Finances
Le matin sur RV.